

**LES AVANTAGES SOCIO-
ECONOMIQUES DU LARGE BANDE
MOBILE**

CAS DU CAMEROUN

PLAN DE LA PRESENTATION

- I. ETAT DES LIEUX
- II. LARGES BANDES MOBILE ET FIXE
- III. RETOMBES SOCIO ECONOMIQUES
- IV. DIFFICULTES RENCONTREES
- V- SOLUTIONS ET PERSPECTIVES

I- ETAT DES LIEUX

Situé en Afrique centrale dans la région du golfe de Guinée, le Cameroun est un pays appartenant à la fois à la zone équatoriale, tropicale et sahélienne, Il a des frontières communes avec le Nigéria, le Tchad, la République Centrafricaine, le Congo, le Gabon et la Guinée Equatoriale, et dispose d'une importante façade maritime sur l'océan atlantique d'environ 320 km. Le Cameroun a la forme d'un triangle qui s'étire de l'océan atlantique au Tchad et couvre une superficie de 475.650 km².

Grâce à cette situation géographique particulière, le Cameroun possède l'atout exceptionnel d'être le carrefour des peuples, des civilisations et d'attractions touristiques diverses. Ce pays résume à lui tout seul toutes les caractéristiques du continent du soleil sur le plan humain, climatique, du relief, de la flore et de la faune ; ce qui lui a valu l'appellation de l'Afrique en miniature.

Le Cameroun compte aujourd'hui une population de 18 900 000 habitants. (Pop. Urbaine 57%, densité: 40 hb/Km²).

- Le Cameroun est un pays à revenu moyen inférieur, il a connu une période de croissance soutenue depuis l'indépendance (1960) jusqu'en 1985. Une période de récession a suivi et a duré jusqu'en 1997, date qui marque le retour progressif vers la croissance. Ces cinq dernières années, le pays connaît un taux de croissance de l'ordre de 4% et le taux d'inflation s'est stabilisé autour de 3%.
- La plus grande partie de la population active (75%) tire son revenu de l'agriculture. Les principales cultures comprennent les cultures vivrières (mil, maïs, sorgho, riz, tubercules, fruits) et les cultures industrielles (cacao, café, coton, banane, hévéa, bois, palmier à huile, etc.)

- Cependant, les activités agricoles ne représentent que 25% de la production intérieure brute du pays.
- Le Cameroun dispose d'énormes potentialités industrielles dans le domaine de l'énergie, des mines, des métaux et de l'alimentaire.
 - **Energie** : hydroélectricité, pétrole, gaz naturel, lignite
 - **Mines** : bauxite, fer, cuivre, uranium, or

A côté de cette économie de base, se développent de plus en plus les services relevant du secteur tertiaire à l'instar des télécommunications.

I- ETAT DES LIEUX (Suite)

S'agissant du secteur des télécommunications, il a été restructuré et libéralisé à la veille du XXI ème siècle avec l'adoption de la Loi 098/014 du 14 juillet 1998, modifiée et complétée par la loi N°2005/013 du 29 décembre 2005.

Dès lors, un nouvel environnement des télécommunications s'est

établi autour des principaux textes réglementaires suivants:

- La loi N°98/014 du 14 juillet 1998 régissant les télécommunications au Cameroun, modifiée et complétée par la loi N°2005/013 du 29 décembre 2005 (+ La Loi 67 sur la radioélectricité privée);
- Les décrets 830 et 831 du 19 septembre 2001 portant respectivement sur **les modalités d'autorisation et d'exploitation des réseaux des télécommunications et les modalités de fourniture des services des télécommunications;**
- l'Arrêté n°00080/MINEFI/MINPT du 20 février 2002 relatif aux **droits, frais, contributions et redevances perçus par l'Agence de**

I- ETAT DES LIEUX (Suite)

A la faveur de cette libéralisation, trois opérateurs concessionnaires ont occupé le marché:

- MTN Cameroon et Orange Cameroun pour la fourniture de la téléphonie mobile de 2^{ème} Génération (GSM), **8 003 844** abonnés en 2009.
- Camtel en voie de privatisation, s'occupe de la téléphonie fixe et semi-fixe (CDMA)
- C A cumulé: 4 00 Milliards, en 2009

I- ETAT DES LIEUX (Suite)

A côté des ceux-ci, d'autres opérateurs exploitants des réseaux de première catégorie et fournisseurs de services ont vu le jour. Il s'agit principalement des fournisseurs des services à valeur ajoutée .

L'ensemble des acteurs cités ci-haut évoluent sous le suivi et le contrôle de **l'Agence de Régulation des Télécommunication** instituée par la Loi susvisée.

L'évolution technologique face et le besoin croissant de la population en matière de communication, d'autres formes de service sont apparues. Notamment l'offre de communication à **large bande aussi bien mobile que fixe**

I- ETAT DES LIEUX (Suite et fin)

Pour mieux cerner, la suite de cette présentation, il conviendrait de se rappeler les définitions suivantes:

Un réseau large bande est défini comme capable de transmettre des signaux à un débit élevé.

Tout réseau transmettant à plus de 128 Kbps est un réseau large bande. C'est une définition retenue par l'UIT (Cf. Présentation UIT développement large bande en Afrique/ ABO SSE)



II- LARGES BANDES MOBILE ET FIXE

Large bande Fixe = Communication à large bande utilisant le réseau filaire (support câble)

Large bande mobile = Communication large bande utilisant le support hertzien (fréquence radioélectrique)

II- LARGES BANDES MOBILE ET FIXE

En ce qui concerne le large bande fixe, le réseau actuellement disponible au Cameroun est la fibre optique:

- Le backbone international (Sat-3) qui atterrit au Cameroun par sa côte maritime de la ville de Douala
- Le backbone national qui traverse le pays du sud au nord pour rejoindre la république du Tchad
- A côté de ces principales artères, un autre réseau sous la forme d'une boucle, relie trois grandes villes (Yaoundé-Douala-Bafoussam-Yaoundé)
- D'autres réseaux de moindre envergure se greffent à ces réseaux principaux

II- LARGES BANDES MOBILE ET FIXE

Le réseau national en fibre optique en chiffre se présente comme suit :

- 898 km de fibre optique le long du pipe-line Tchad-Cameroun avec ses 14 points de sortie activés sur le territoire camerounais ;
- 169 km de fibre optique sur le parcours Douala-Edéa-Kribi avec 2 points de sortie activés;
- 115 km de fibre optique entre Kribi et Lolodorf ;
- 21 km de fibre optique entre Yaoundé-CTN et Yaoundé
- 276 Km Douala – Yaoundé, 326 Km Yaoundé – Bafoussam et 276 Km Bafoussam - Douala.

II- LARGES BANDES MOBILE ET FIXE

S'agissant du large bande mobile, les réseaux présents au Cameroun concernent la fourniture du service Internet sans fil:

- 67 entreprises de communication ont obtenu des licences pour la fourniture du service internet au moyen des réseaux radioélectriques
- Ces entreprises déploient principalement la technologie Wimax (Technologie à large bande)
- Les bandes de fréquences utilisées sont: 2,3 GHz, 2,5 GHz, 3,5 GHz et 5,8 GHz
- Ces applications se déploient plus particulièrement dans deux grandes villes (Yaoundé et Douala) où les activités économiques sont intenses et diversifiées

II- LARGES BANDES MOBILE ET FIXE

La stratégie du gouvernement dans ce domaine vise à :

- déployer la fibre optique au plus près des utilisateurs.
- considérer les technologies haut débit sans-fil comme des alternatives économiquement viables pour le « last mile » ou dernier kilomètre ;
- séparer la fonction d'accès de la fonction de fournitures de services, et par conséquent d'envisager le déploiement d'infrastructures ouvertes et neutres.

C'est notamment ce qui a amené le gouvernement camerounais à engager des initiatives (des projets) en matière de réseaux « haut débit » et « large bande » ouverts aux opérateurs.

II- LARGES BANDES MOBILE ET FIXE

- Plusieurs projets fibres optiques urbains et interurbains réalisés déjà ou en cours
- Projet d'interconnexion des différentes localités du Cameroun au backbone nationale en cours de réalisation
- Projet d'interconnexion sous-régionale (Cameroun-Tchad-Centrafrrique) sous financement Banque Mondiale est en phase d'étude

II- LARGES BANDES MOBILE ET FIXE

Les avantages socio-économiques répertoriés des réseaux à larges bandes au Cameroun sont les suivants:

- Création d'emplois directs et indirects par l'émergence d'autres activités autour des réseaux Wimax et à fibre optique;
- amélioration de la productivité et des échanges commerciaux grâce à l'ouverture au monde extérieur et au contact des nouvelles cultures;
- amélioration de la qualité des prestations des professionnels ruraux (médecins, professeurs, ingénieurs, agriculteurs, entrepreneurs, etc.) grâce à la diffusion des informations techniques par le biais des e-learning, e-éducation, e-agriculture, etc...

II- LARGES BANDES MOBILE ET FIXE

- promotion du tourisme et vente des produits fabriqués localement par des coopératives et des petites entreprises ;
- amélioration de l'accès à l'information, à la recherche et aux ressources éducatives ;
- réduction de l'exode rural ;
- contribution à la lutte contre les grands fléaux (SIDA, paludisme...) ;
- baisse des coûts d'accès à l'internet et au téléphone
- Le renforcement de l'intégration sous-régionale par les moyens de communications électroniques (Un des objectifs de **e-Cemac**)

III- DIFFICULTES RENCONTREES

Le Cameroun est confronté à de nombreuses difficultés liées au déploiement des systèmes à large bande aussi bien fixe que mobile. Les problèmes majeurs rencontrés sont les suivants:

- Le cadre réglementaire non adapté (Licence multiservice non prévue, Régulation séparée des secteurs=Régulation sectorielle, Bref un vide juridique sur ces nouveaux services)
- La saturation des bandes
- La course vers les nouveaux services plus lucratifs (Concessionnaires, ISP et fournisseurs des services, amateurs, etc., Boum de demande de licence)
- Non respect de la réglementation en vigueur

IV- SOLUTIONS ET PERSPECTIVES

Face aux multiples problèmes que pose le déploiement du large bande au Cameroun, deux types de réponses sont préconisées et mise en application

- **Solutions à court terme;**
- **Solutions à long terme.**

IV- SOLUTIONS ET PERSPECTIVES

➤ A court terme

- Cadrage et mutualisation des infrastructures (accord cadre signé le 13 décembre 2006 pour faciliter le partage des infrastructures des télécommunications entre opérateurs)
- Délivrances des autorisations d'exploitation des fréquences (Accords d'assignation) provisoires et conditionnelles
- L'instauration des positions d'exclusivité pour la gestion de certains segments sensibles (Liaisons de transmission hertzienne interurbaines, exclusivité pour le déploiement de la fibre optique, sont accordés en exclusivité à l'opérateur historique CAMTEL)

IV- SOLUTIONS ET PERSPECTIVES

➤ A court terme (Suite et fin)

- Le monopole de l'Etat restauré pour un segment sensible et non encore maîtrisé = **Point d'atterrisement** (arrêté du PM du 13 avril 2010 fixant les modalités de construction et d'exploitation des points d'atterrisement des câbles sous-marin des télécommunication sur le territoire national)
- Identification et ouverture de nouvelles bandes de fréquences

IV- SOLUTIONS ET PERSPECTIVES

➤ A moyen et à long terme

- Amélioration du cadre réglementaire (Refonte de la Loi sur les télécommunications engagée, Prise en compte des implications de la convergence, Licence multiservices)
- Densification réseaux urbains et interurbains en fibre optique à travers des grands projets exécutés directement par l'Etat



MERCI POUR VOTRE AIMABLE
ATTENTION

Présentée par:

TSANGA EBODE Justin Aimé: Sous-Directeur de la Veille Réglementaire

MOUHAMADOU AWALLOU: Sous-Directeur des Etudes de la Planification et de l'Ingénierie du Spectre
(Agence de Régulation des Télécommunications du Cameroun)